



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2009/049

Genève, le 26 novembre 2009

CONCERNANT:

Groupe technique consultatif pour MIKE et ETIS

1. Dans le contexte de l'application du programme de Suivi à long terme de la chasse illégale à l'éléphant (MIKE) et du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), et conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14), *Commerce de spécimens d'éléphants*, une vue d'ensemble technique sera communiquée à MIKE et à ETIS par un groupe technique consultatif indépendant (GTC) qui sera établi par le Secrétariat.
2. Le mandat du GTC a été diffusé dans la notification aux Parties n° 2006/040 du 27 juin 2006. Cependant, il manquait d'orientations claires sur divers aspects – procédure pour nommer ou remplacer des membres, relations entre les membres du GTC et les autres organes de MIKE, rôle d'un groupe scientifique susceptible de collaborer avec le GTC, et durée du mandat du groupe. En outre, la composition du GTC indiquée dans cette notification est dépassée.
3. L'Unité centrale de coordination de MIKE, du Secrétariat, a révisé le mandat du GTC en 2008 et 2009 en consultation avec le GTC. Le Comité permanent a pris note du nouveau mandat du GTC à sa 58^e session (Genève, juillet 2009).
4. Les nouvelles dispositions pour le fonctionnement du GTC requièrent du Secrétariat qu'il communique aux Parties, par voie de notification, la composition du GTC, son nouveau mandat, et tout futur changement dans sa composition ou son mandat.
5. Le mandat du GTC est joint en annexe à la présente notification.
6. Le GTC se compose des membres suivants:
 - a) GTC pour MIKE

Spécialistes mondiaux

- Liz Bennett
- Kenneth Burnham
- Holly Dublin
- Anil Gore
- Simon Hedges
- Hugo Jachmann

Spécialistes régionaux

- Colin Craig (Afrique australe)
- Iain Douglas-Hamilton (Afrique de l'Est)
- Moses Kofi Sam (Afrique de l'Ouest)
- Martin Tchamba (Afrique centrale)
- Raman Sukumar (Asie du Sud)
- Aster Li Zhang (Asie du Sud-Est)

b) GTC pour ETIS

- Liz Bennett;
- Holly Dublin;
- Anil Gore;
- Hugo Jachmann;
- Esmond Martin; et
- une personne restant à nommer.

7. La présente notification remplace la notification aux Parties n° 2006/040.

ANNEXE

Mandat du groupe technique consultatif pour le Suivi à long terme de la illégalité aux éléphants (MIKE) et le Système d'information sur le commerce de produits éléphants (ETIS)

Contexte

Dans le contexte de la mise en œuvre des systèmes appelés *Suivi à long terme de la chasse illégale aux éléphants* (MIKE) et *Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants* (ETIS), et conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14), *Commerce des spécimens d'éléphants*, une supervision technique sera fournie à MIKE et à ETIS par un groupe technique consultatif indépendant (GTC), établi par le Secrétariat.

Le présent document indique le mandat, la structure et le fonctionnement du GTC.

Mandat

Tâches et portée du travail

a) En tant que groupe, le GTC:

- agit de concert, grâce aux forces combinées de contributions professionnelles individuelles, pour garantir la solidité technique et pratique de MIKE et d'ETIS pour que leurs systèmes de suivi atteignent leurs objectifs tels que définis dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14);
- contribue à garantir une conception, une élaboration et une mise en œuvre cohérentes, scientifiquement fondées et appropriées de MIKE dans les six régions de l'Afrique et de l'Asie, et d'ETIS, globalement;
- examine les formulaires de recueil des données, les bases de données et les protocoles de rapport de MIKE et d'ETIS pour s'assurer qu'ils sont techniquement corrects, largement applicables et pratiques au niveau de la conception et de l'analyse; et
- donne des avis sur l'analyse et l'interprétation des données de MIKE et d'ETIS, sur la procédure analytique appropriée et sur un calendrier pour faire part des résultats ou des produits de MIKE et d'ETIS et de leur contenu technique aux Parties ou aux organes pertinents établis par elles.

b) A titre individuel, les membres du GTC, en respectant les dates butoirs spécifiées:

- se prêtent à des consultations techniques sur des questions générales ou spécifiques concernant MIKE et ETIS comme requis par le Secrétariat CITES, conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14) ou au nom du Comité permanent ou de son sous-groupe sur MIKE-ETIS;

- examinent, s'il y a lieu, les modules de formation et les matériels de renforcement des capacités de MIKE et d'ETIS pour s'assurer qu'ils sont de bonne qualité technique, cohérents et appropriés; et
- fournissent par écrit au Secrétariat CITES des avis étendus et approfondis sur toute question technique concernant MIKE et ETIS requérant un examen ou une révision, souvent à brève échéance et avec des dates butoirs serrées.

Fonctionnement

a) Structure du GTC

- MIKE et ETIS ont un seul GTC mais qui fonctionne en deux groupes – l'un pour MIKE et l'autre pour ETIS – mais avec des réunions plénières du GTC MIKE-ETIS lorsque c'est nécessaire.
- Le GTC compte officiellement 14 personnes au maximum. Ses membres, en fonction de leur expertise, peuvent être priés de participer au GTC MIKE, au GTC ETIS, ou aux deux.
- Le GTC MIKE comprend 12 membres: six ayant une vaste expertise technique, largement reconnue sur le continent ou dans le monde et, de plus, un spécialiste des éléphants de chacune des six régions pertinentes de l'Afrique et de l'Asie (Afrique centrale, de l'Est, du Sud et de l'Ouest; Asie du Sud et du Sud-Est). Les membres du GTC MIKE travaillent à titre personnel et non en tant que représentants des structures gouvernementales qui supervisent MIKE dans les six régions, ou des unités de MIKE.
- Le GTC ETIS comprend six membres ayant une vaste connaissance internationale du commerce de l'ivoire et des autres spécimens d'éléphants.
- D'autres personnes peuvent être cooptées de manière *ad hoc* lorsqu'une expertise technique est requise dans un domaine spécifique ou lorsque c'est nécessaire.
- Le Secrétariat propose les membres du GTC. Dans le cas des membres du GTC ETIS, il le fait en étroite consultation avec TRAFFIC. Les six membres du GTC MIKE proposés par les régions sont choisis parmi les candidatures reçues des gouvernements participant, afin de refléter l'approche régionale suivie par MIKE.
- Le Secrétariat CITES, par le biais de son Unité centrale de coordination de MIKE, assume la présidence et le secrétariat du GTC, et fait officiellement rapport au Comité permanent ou à son sous-groupe MIKE-ETIS sur les délibérations et les recommandations du GTC. Les membres GTC sont encouragés à participer aux sessions pertinentes du Comité permanent ou de son sous-groupe MIKE-ETIS, et à la Conférence des Parties.
- Les représentants de l'Unité centrale de coordination de MIKE, des Unités régionales d'appui de MIKE et de TRAFFIC, peuvent participer aux réunions du GTC.

b) Méthodes et moyens opérationnels du GTC

- Le GTC est convoqué et consulté principalement par voie électronique et par téléphone.
- La langue de travail du GTC est l'anglais.
- Le GTC se réunit lorsque le Secrétariat estime que c'est nécessaire mais normalement avant les sessions du Comité permanent ou avant les réunions de son sous-groupe MIKE-ETIS, et avant les sessions de la Conférence des Parties.
- Dans la mesure du possible, et sous réserve de fonds disponibles, le Secrétariat CITES appuie financièrement le fonctionnement du GTC, y compris l'organisation de ses réunions et la participation de ses membres.
- Les membres du GTC apportent une contribution principalement gratuite mais une rétribution nominale peut leur être versée pour la production d'apports techniques de fond.
- Le GTC peut créer des groupes de travail ou des équipes spéciales et établir un réseau de chercheurs pour traiter des questions scientifiques et techniques particulières concernant MIKE et ETIS; il peut rechercher le concours d'autres chercheurs et institutions, et améliorer le bien-fondé scientifique des méthodologies utilisées dans les programmes.

c) Composition du GTC

Les membres du GTC:

- sont des scientifiques largement reconnus ayant des publications à leur actif, travaillant activement à des questions pertinentes touchant à la conservation et à la gestion des éléphants en Afrique ou en Asie et/ou au commerce des éléphants (et ayant une expertise socio-économique, analytique et sur le suivi de la biodiversité);
- représentent la large gamme des questions techniques à résoudre pour que MIKE soit pleinement mis en œuvre dans chacune de ses six régions et qu'ETIS le soit globalement;
- démontrent leur compétence technique dans les domaines spécifiques devant être traités par les systèmes approuvés pour MIKE et ETIS;
- ont, dans le cas des six spécialistes des éléphants du GTC sur MIKE proposés par les régions, la confiance des gouvernements des Etats des aires de répartition de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie des régions et/ou des comités directeurs régionaux de MIKE, et sont prêts à communiquer avec les comités directeurs régionaux pertinents et les Unités régionales d'appui de MIKE;
- sont facilement accessibles par courriel, par fax ou par téléphone, et peuvent correspondre effectivement en anglais;
- sont prêts à fournir par écrit des commentaires à brève échéance et à se prêter à des consultations selon le calendrier requis par le Secrétariat CITES; et

- sont prêts à travailler pour une rétribution nominale ou sans compensation sur des questions techniques ardues, souvent en respectant des dates butoirs strictes.

Les membres du GTC sont nommés pour une période indéfinie. Les membres du GTC peuvent mettre un terme à leur participation volontairement, en informant le Secrétariat par écrit. Le Secrétariat peut mettre un terme à la participation d'un membre s'il estime que celui-ci ne remplit plus les conditions requises ou n'a plus les qualifications énoncées dans le présent mandat, auquel cas il en informe le membre et procède à son remplacement.

Le Secrétariat communique par notification aux Parties la composition du GTC, son mandat, et tout changement dans la composition ou le mandat du GTC.